Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2025/1241

20.6.2025

DÉCISION (UE) 2025/1241 DE LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

du 11 juin 2025

modifiant la décision (UE) 2020/440 relative à un programme temporaire d'achats d'urgence face à la pandémie (BCE/2020/17) *(BCE/2025/21)*

LE CONSEIL DES GOUVERNEURS DE LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 127, paragraphe 2, premier tiret,

vu les statuts du Système européen de banques centrales et de la Banque centrale européenne et notamment leur article 12.1, deuxième alinéa, lu conjointement avec leur article 3.1, premier tiret, et leur article 18.1,

considérant ce qui suit:

(1) Eu égard aux circonstances économiques et financières exceptionnelles liées à la propagation de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), le conseil des gouverneurs a décidé, le 18 mars 2020, de lancer un programme temporaire d'achats d'urgence face à la pandémie (*pandemic emergency purchase programme* — PEPP) qui comprend toutes les catégories d'actifs éligibles au titre du programme d'achats d'actifs de la BCE, à savoir le programme d'achats d'actifs du secteur public sur les marchés secondaires, le troisième programme d'achat d'obligations sécurisées (*third covered bond purchase programme* — CBPP3), le programme d'achat de titres adossés à des actifs et le programme d'achat de titres du secteur des entreprises (*corporate sector purchase programme* — CSPP).

(2) Le CBPP3 a été instauré par la décision BCE/2014/40 de la Banque centrale européenne ([1]), qui a fait l'objet d'une refonte dans la décision (UE) 2020/187 de la Banque centrale européenne (BCE/2020/8) ([2]). Il comporte un certain nombre de garde-fous garantissant que les achats et la détention d'obligations sécurisées seront proportionnés à ses objectifs. Ces garde-fous devraient également garantir que la conception du CBPP3, et donc du PEPP, a dûment pris en compte les risques financiers associés ainsi que les aspects liés à la gestion des risques.

(3) Par conséquent, le conseil des gouverneurs a décidé, le 24 avril 2025, de modifier la règle applicable aux opérations de prêt de titres portant sur les obligations sécurisées détenues par l'Eurosystème au titre du CBPP3 et du PEPP afin de tenir compte de considérations relatives à la gestion des risques.

(4) Il convient donc de modifier la décision (UE) 2020/440 de la Banque centrale européenne (BCE/2020/17) ([3]) en conséquence,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Modification

L'article 7 de la décision (UE) 2020/440 (BCE/2020/17) est remplacé par le texte suivant:

«*Article 7*

Prêts de titres

À l'exception des titres qui ne répondent plus aux exigences de qualité du crédit pour les titres achetés dans le cadre du programme d'achat de titres du secteur des entreprises ou du troisième programme d'achat d'obligations sécurisées, l'Eurosystème met à disposition les titres achetés dans le cadre du PEPP pour les opérations de prêt, y compris pour les opérations de mise en pension, afin de garantir l'efficacité du PEPP.».

([1]) Décision BCE/2014/40 de la Banque centrale européenne du 15 octobre 2014 relative à la mise en œuvre du troisième programme d'achat d'obligations sécurisées (JO L 335 du 22.11.2014, p. 22, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2014/828/oj).
([2]) Décision (UE) 2020/187 de la Banque centrale européenne du 3 février 2020 relative à la mise en œuvre du troisième programme d'achat d'obligations sécurisées (BCE/2020/8) (JO L 39 du 12.2.2020, p. 6, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2020/187/oj).
([3]) Décision (UE) 2020/440 de la Banque centrale européenne du 24 mars 2020 relative à un programme temporaire d'achats d'urgence face à la pandémie (BCE/2020/17) (JO L 91 du 25.3.2020, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2020/440/oj).

Article 2

Entrée en vigueur

La présente décision entre en vigueur le cinquième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Francfort-sur-le-Main, le 11 juin 2025.

La présidente de la BCE
Christine LAGARDE